

# FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT

**RUDY DEMOTTE**



*Réponse à la question orale de M. le député  
Jean-Claude Maene concernant l'APF et les  
institutions internationales*

Bruxelles, le 21 juin 2011

---

Monsieur le député,

Votre question aborde une problématique d'importance.

Elle porte, en effet, sur l'influence que peut jouer la Francophonie dans le débat économique mondial ...

Et touche, de ce fait directement, à la qualité de vie de millions d'individus.

Pour poser clairement les concepts, je rappellerai que la Conférence parlementaire sur l'Organisation Mondiale du Commerce est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire <sup>1</sup> et du Parlement européen.

Son objectif principal est essentiel puisqu'il vise à rendre l'OMC plus transparente vis-à-vis de l'extérieur et à faire en sorte que cette organisation intergouvernementale puisse rendre compte de son action aux parlementaires.

---

<sup>1</sup> L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des parlements. 157 parlements en sont membres et 9 parlements y sont associés. La Belgique y est représentée par des parlementaires fédéraux.

Les sessions de cette Conférence se tiennent une fois par an ainsi qu'à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC.

Le *Comité de pilotage*<sup>2</sup> auquel vous faites référence est une instance tout à fait fondamentale puisqu'il arrête l'ordre du jour, choisit les intervenants et prépare le projet de déclaration soumis aux participants en vue de son adoption en clôture des réunions.

Dès lors, une présence de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (AFP) au sein de ce comité serait incontestablement utile.

Elle permettrait non seulement à l'APF d'accroître sa visibilité mais, surtout, de porter le point de vue légitime de l'espace francophone sur les négociations commerciales menées dans le cadre de l'OMC.

Dès octobre 2007, l'AFP a officiellement fait part de son souhait de devenir membre du Comité de pilotage.

Mais c'est seulement trois ans plus tard - soit en mai 2010 - que le président de la Commission du commerce international du Parlement européen lui a signifié le rejet de sa demande.

Officieusement, ce refus serait motivé par « le risque d'une stigmatisation linguistique et le risque d'une démultiplication de demandes analogues ».

---

<sup>2</sup> Le Comité de pilotage est actuellement composé de représentants des organisations internationales et des parlements des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran, Japon, Kenya, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Nigeria, Royaume-Uni, Thaïlande, Uruguay, Assemblée parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen, Union interparlementaire.

Je vous avouerais que ces motivations me semblent, à tout le moins, critiquables.

On peut, ainsi, notamment, s'étonner de voir invoquer l'identification linguistique alors que, dans le même temps, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth est membre du Comité de pilotage !

Et vous avez parfaitement raison de souligner l'importance de cette présence de l'instance francophone internationale.

Il est clair, aujourd'hui, – et j'ai eu l'occasion de le dire souvent dans cette assemblée – que la position internationale de la langue française se joue, avant tout, sur la scène européenne et, en particulier, au sein des institutions de l'Union.

Et ce, dans le cadre d'une position fragilisée depuis une quinzaine d'années et suite aux élargissements successifs.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier les enjeux du *Plan pluriannuel d'action pour le français dans les institutions européennes*.

Un plan dont l'objectif est de veiller à préserver l'ensemble des cultures, des langues, des sociétés et des civilisations et de lutter contre l'uniformisation linguistique de l'Europe, synonyme d'appauvrissement culturel.

Chaque année, la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte, ainsi, une contribution multiple et concrète :

- soit directement à l'intérieur du *Plan* d'action,
- soit complémentirement, par des mesures comme le recyclage linguistique de diplomates et cadres administratifs ou l'accueil en stage de fonctionnaires, de diplomates, ou d'étudiants des Ecoles nationales d'administration et d'Ecoles de gestion.

J'en reviens plus directement à l'OMC.

Vous savez l'intérêt que l'Assemblée parlementaire francophone porte à ses travaux.

De par sa composition, l'APF est, en effet, un reflet fidèle de la Francophonie.

Elle est donc bien placée pour se préoccuper, notamment, de la situation vécue par les pays du Sud et pour comprendre leurs préoccupations socio-économiques et commerciales tout à fait légitimes.

Je partage donc votre préoccupation et m'interroge également sur les raisons de ce refus.

Ceci étant, cette question relève essentiellement du champ parlementaire et des prérogatives de l'AFP.

Nul n'est donc mieux placé que nos parlementaires pour mettre à profit leurs relais afin d'engager une action coordonnée de sensibilisation au sein du Comité de pilotage.

Cette action pourrait être menée auprès des membres de la Francophonie qui sont également membres :

- du Comité de pilotage ;
- du Parlement européen ;
- de l'Assemblée parlementaire du Commonwealth ;
- ou de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Je pense qu'il y a là un véritable travail d'information et d'influence à réaliser à ces différents niveaux.

Pour ma part, je puis vous assurer d'accueillir positivement toute demande d'appui qui serait formulée à l'adresse du Gouvernement.



## ANNEXE I : TEXTE DE LA QUESTION

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) a réuni sa Commission de coopération et du développement le 24 mai 2011 à Phnom Penh.

Les participants, dont je faisais partie, ont pu entendre le rapport présenté par M. Germain Chevarie (Québec) relatif aux négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et celui de la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable, à la formation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles.

L'APF désire devenir observateur au sein de l'OMC afin d'être membre du comité de pilotage de la conférence parlementaire de l'OMC. Malheureusement, cette candidature fait face à un refus persistant du Parlement européen.

Nous ne pouvons continuer dans cette impasse car nous risquons de voir le poids de la Francophonie s'amenuiser au fil du temps. En effet, nous devons devenir membre, même en tant qu'observateur, d'autres organisations internationales afin de peser dans les décisions qui auront des conséquences auprès des citoyens que l'APF administre.

Monsieur le Ministre-président,

Face à ce refus du Parlement européen, pourrions-nous connaître les raisons qui motivent ce choix de l'assemblée européenne à l'égard de l'APF ?

Je remercie Monsieur le Ministre-Président de sa réponse,

## ANNEXE II : QUESTIONS POSEES PRECEDEMENT PAR LE DEPUTE

04.01.10	PCF	QO	Le carton d'invitation envoyé par la Flanders house de New-York
20.09.10	PW	Int.	L'aide apportée au Pakistan suite aux inondations
17.01.11	PW	QO	Les inondations de janvier 2011